

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 313

présenté par

M. Poisson, Mme Fort, M. Dhuicq, M. Hetzel, M. Salen, M. Decool et M. Devedjian

ARTICLE 41

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'apporte rien. Il est inutile de faire dire à la loi que la loi s'applique.